

4 Économie

Avance sur solde pour investissement (ASI)

Déjà 215 millions de francs décaissés au profit des fonctionnaires

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

INSTITUÉE par le décret n°0405/PR/MBCP du 20 août 2015, l'Avance sur solde pour investissement (ASI), qui remplace l'ancien dispositif d'aide dénommé « véhicule à titre remboursable » (VTR), est devenue une réalité. Cette aide consentie par l'Etat aux agents publics pour leur permettre de réaliser des investissements (sans les restreindre au seul achat de véhicules automobiles, comme ce fut le cas pour les VTR) a déjà bénéficié à plusieurs fonctionnaires. Depuis l'opérationnalisation de cette mesure en décembre dernier, 215 000 000 de francs CFA ont déjà été octroyés à des fonctionnaires qui en sont entrés en possession dès fin janvier 2016. Un montant similaire sera probablement octroyé fin février, dans le cadre des dossiers actuellement en examen. La direction générale du Budget et des Finances publiques, qui a en charge le traitement des dossiers, envisage d'accélérer la cadence pour que ce montant et le nombre de dos-



Jean Fidèle Otandault, directeur général du Budget et des Finances publiques.

siers examinés soient régulièrement révisés à la hausse, dans les prochaines semaines. Selon la nouvelle procédure, les sommes correspondant au montant des aides octroyées aux premiers bénéficiaires ont été virées dans les comptes bancaires de ces derniers, en même temps que leur solde du mois. Conformément à l'article 6 du décret qui institue l'ASI, les remboursements de ces avances se feront sur une période maximale de quarante-huit (48) mois, soit 4 années, contre 3 ans auparavant, dans le mécanisme de VTR. « L'objectif étant de renforcer

les capacités de remboursement des agents de l'Etat. Cela est essentiel pour un système dont la viabilité dépend de la capacité des emprunteurs à rembourser à échéances dues, pour permettre à d'autres bénéficiaires potentiels d'y accéder. Ainsi, cette réforme trahit la volonté des plus hautes autorités du pays de sortir les fonctionnaires de la précarité. C'est pourquoi, la première mesure a consisté à supprimer les précomptes directs solde, afin d'atténuer le phénomène de surendettement de ces agents », a indiqué le directeur général du Budget et des Finances publiques, Jean-Fi-

dèle Otandault. Pour la DGBFIP, par rapport au VTR, l'ASI a l'ambition de répondre au besoin réellement exprimé par l'agent. La constitution et la procédure de traitement des dossiers ont été considérablement allégées. « L'étape de la direction en charge du Patrimoine est gommée, et il n'est plus indispensable de recourir à un fournisseur avec la pratique jadis répandue d'établissement de fausses factures », explique un haut cadre du Budget. Dans le même ordre d'idée, une réflexion a été menée sur l'avance sur solde classique.

En effet, cette dernière avait été mise en place pour permettre à certains fonctionnaires admis en stage ou affectés avec changement de résidence, de faire face aux dépenses inhérentes à cette situation. A la pratique, cela était devenu une « facilité de caisse » destinée à des dépenses de tous ordres (mariage, décès, retrait de deuil, soins médicaux, etc.). Selon les services de la DGBFIP, les premiers examens de dossiers privilégient les cas des fonctionnaires ayant mis à jour leur précédent dossier VTR.



L'ASI va permettre au fonctionnaire de pouvoir emprunter à l'Etat à hauteur de 10 millions de francs sans intérêt.

Petit angle

Pourquoi cette réforme ?

MSM
Libreville/Gabon

DEPUIS plusieurs années, les usagers de l'ancienne direction générale du Budget pouvaient bénéficier d'une facilité de caisse dénommée "Véhicule à titre remboursable" (VTR). Il s'agissait, en réalité, d'un crédit sans intérêt accordé par l'Etat à des agents d'un certain niveau hiérarchique, pour leur permettre d'acquiescer des véhicules. Élargi, de fait, à l'ensemble des personnels publics, le V.T.R trouvait son

origine dans une vieille réglementation de mai 1981. Il s'agit du décret n° 000535/PR/MINECOFIN portant réglementation des véhicules administratifs et de l'Arrêté n° 0105/MINECOFIN portant réglementation de l'attribution des véhicules administratifs. A la lecture de ces textes, il apparaît que seuls les agents d'un rang équivalent à celui de directeur d'administration centrale pouvaient bénéficier d'une avance de solde destinée au financement d'un véhicule de fonction. Mais, ce dispositif tel qu'il a été conçu

par ces textes a, en réalité, montré ses limites dans la pratique, car des changements substantiels ont été opérés sans que les textes ne les autorisent. En effet, initialement institué pour l'achat des véhicules de fonction, les VTR ont souvent servi à d'autres fins : travaux de construction, ameublement, financement de mariage, dépenses de santé et parfois... à l'achat de véhicules. « Des effets pervers sont apparus, puisque les potentiels bénéficiaires qui souhaitaient utiliser les crédits pour des dépenses autres que celle prévue par les

textes, étaient contraints de se procurer de fausses factures auprès d'opérateurs véreux qui, au passage, prélevaient une commission. Certains faisaient commerce de ce mécanisme inique qui, au final, conduisait à détrousser un peu plus des compatriotes déjà en difficulté financière. A ce stade, que fallait-il faire ? Nous avons donc décidé la suspension de la mesure pour la corriger et assurer une cohérence entre la réalité et la règle juridique. C'est ce travail qui a abouti à l'Avance sur solde pour investissement », avait souligné Jean-Fidèle Otandault, au cours d'un entretien.

Académie régionale des sciences et techniques de la mer (ARSTM)

Libreville abrite la 9e session du conseil d'administration

F.A.
Libreville/Gabon

SUITE à la convocation du président du Conseil d'administration de l'Académie régionale des sciences et techniques de la mer (ARSTM), Rodolphe Adada, une réunion du comité des experts dudit conseil est prévue à Li-

breville du 24 au 25 février 2016. Placés sous le haut patronage du Premier ministre, chef du gouvernement, Daniel Ona Ondo, les travaux de cette neuvième session ont pour but de préparer la session ministérielle du conseil d'administration qui se tiendra le 26 février prochain. Ces assises verront la participation des pays membres, à savoir le Bénin, le Burkina

Faso, le Congo, la Côte d'Ivoire, la Guinée Équatoriale, le Togo, la République Démocratique du Congo et le Gabon. Elles vont soumettre aux experts et aux États membres les questions liées à la formation des cadres en matière des métiers de la mer. Les travaux du Comité des experts seront présidés par le Gabon, conformément à l'article 5 du règlement intérieur du

Conseil de l'administration, qui stipule que « la présidence est assurée à tour de rôle par les pays membres à jour de leurs contributions, par ordre alphabétique. Toutefois, si le conseil se tient hors du siège de l'Académie, le pays hôte en assure automatiquement la présidence ». A ce sujet, certains pays et organisations ont été invités. Rappelons que l'ARTSM est

l'institut régional de formation maritime, portuaire et industrielle des 15 pays francophones de l'Afrique de l'ouest et du centre. L'administration est assurée par un Conseil, composé des ministres en charge de la Marine marchande des huit (8) pays signataires et du secrétaire général de l'Organisation maritime de l'Afrique de l'ouest et du centre (OMOAC).

Brèves

Cameroun/l'aéroport de Douala renverra tous ses vols vers Yaoundé.

Selon nos confrères de Jeune Afrique, l'aéroport de Douala est en plein chantier. Ce chantier est lancé grâce à un prêt de l'Agence française de développement de près de 46 millions d'euros, dont les documents ont été paraphés le 19 février dernier. Prévu pour une durée de dix mois, les travaux nécessiteront une interruption du trafic entre le 1er et 21 mars. Tous les vols à destination de la capitale économique camerounaise seront détournés vers l'aéroport international de Nsimalen.

Dubaï/Les banques du Golfe sous pression avec la chute du prix du pétrole (Moody's)

Les banques des six pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) devraient connaître des problèmes de liquidités en raison de la chute des prix du pétrole, a indiqué lundi l'agence de notation Moody's. La baisse des revenus pétroliers devrait entraîner, selon l'agence, une réduction des dépôts des services gouvernementaux et même limiter le soutien des pouvoirs publics au système bancaire.

Pékin/La Chine minée par les surcapacités industrielles, danger pour l'économie mondiale (rapport)

Les colossales surcapacités de production industrielles chinoises, notamment dans l'acier, continuent de gonfler face à une demande toujours terne, pénalisant la croissance du pays et menaçant l'économie mondiale, a averti lundi la Chambre de commerce de l'Union européenne (UE) à Pékin. De la sidérurgie au ciment, en passant par l'aluminium, de nombreux secteurs de l'industrie lourde sont plombés par des excédents de capacités, après avoir multiplié les investissements -- souvent à crédit -- alors même que la demande fléchissait, avec en particulier un violent refroidissement du marché immobilier et de la construction en Chine.

"Les surcapacités sont depuis de longues années une plaie de l'industrie chinoise, plombant des dizaines de secteurs, avec de profondes répercussions sur l'économie mondiale et sur la croissance de la Chine en particulier", a prévenu la Chambre dans un épais rapport publié lundi.

Rassemblées par F.A.

CHANGEMENTS

COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 22/02/2016

Union Gabonaise de Banque

SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>

DEV	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)	
	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957
USD	1,1026	1USD =	594,918	1 USD	631,266
CAD	1,5128	1CAD =	433,605	1 CAD	456,913
JPY	124,8500	1JPY =	5,254	100 JPY	546,348
GBP	0,7824	1GBP =	838,359	1 GBP	873,809
CHF	1,1008	1CHF =	595,891	100 CHF	62406,79
ZAR	16,8486	1ZAR =	38,932	100 ZAR	4048,50
MAD	10,8263	1MAD =	60,589	1MAD	63,01
CNY	7,1909	1CNY =	91,220	1CNY	93,96

INDICES BOURSISERS		
	en date du	
CAC 40	22/02/2016	4287,63
DOW JONES	22/02/2016	16391,99

BRENT (IPE) US Dollars/Baril
22 Février 2016: 34,59